

COMPTE RENDU QUARTIER 3 VENDREDI 15 MARS 2013

Les habitants de ce quartier sont venus nombreux, ce qui nous prouve bien l'intérêt de ces rendez-vous de communication entre les citoyens et leurs élus, rendez-vous créés il y a cinq ans.

Au cours de cette réunion ont été discutés les points suivants :

1° point: la SCI " DECOOL " représentée par un sociétaire et un des cinq locataires louant l'appartement dans la zone du "paradou" a évoqué les points suivants:

-le stationnement de voitures sur le chemin privé de la SCI gênant l'accès au lotissement

* Il leur a été suggéré, dans un premier temps, de mettre un mot sur le pare-brise et, un panneau concrétisant l'interdiction de stationner à l'entrée de ce chemin.

-la stagnation des eaux de pluie (particulièrement abondantes cet hiver).

* Il faut s'assurer si une partie est du domaine public (une vérification sera faite sur les documents du cadastre).

2° point : la traversée de la départementale

Elle représente un danger (abords non protégés), éclairage du passage piétons inexistant, absence de dispositif de protection sur le tronçon médian du passage.

* Monsieur le Maire déclare en informer les services du Conseil Général; en outre, selon la réponse, la mairie prendra en charge la mise en place de l'éclairage public comme cela a été fait pour l'accès à la gare.

* Des barrières de protection doivent être posées par les services du Conseil Général;

* Nous nous proposons de demander l'autorisation pour la mise en place de chicanes afin d'essayer de faire baisser la vitesse des voitures.

3° point: Avenue St Roch et rue de la berlière

* Une campagne de points à temps (rebouchage des nids de poules) débutera en avril.

* Monsieur le Maire propose de réaliser une étude de faisabilité et coût pour la réalisation de trottoir à l'entrée du village.

Malgré une limite de vitesse à 30km/h clairement signalée par les panneaux à l'entrée du village peu de véhicules respectent cette restriction.

* Une demande d'autorisation de confection de ralentisseurs sera faite au conseil général.

4° point : chemin des cerisiers

Pour contrôler le stationnement anarchique et dangereux de certains véhicules, une demande de passages plus fréquents de la police municipale est formulée.

* Mr le Maire et Mr Hay transmettrons aux personnes concernées cette demande.

Problème de nettoyage des bords de route et/ ou des canaux.

* Mr Boréa explique que, depuis l'achat d'une épareuse, deux passages sont réalisés, l'un en avril, l'autre en juin; il recommandera d'apporter une attention particulière quant aux ramassages d'herbe coupée engorgeant les fossés.

Notons la satisfaction de riverains concernant l'état plus que satisfaisant des bords de routes et des caniveaux. Question sur la numérotation.

* La numérotation est réalisée sur ce chemin; nous attendons la réception des plaques. Chaque habitation aura une plaque délivrée par la mairie avec une note explicative. Il sera nécessaire par la suite de se rendre au secrétariat de la mairie pour se munir de l'attestation de changement d'adresse avant d'effectuer toute formalité administrative.

* A ce propos, Monsieur le Maire, explique le travail d'adressage commencé à Pignans sous l'autorité du premier adjoint Monsieur R. Guigou. Ce travail se poursuivra sur une période de six mois. Cette mise en place a pour but de répertorier et de nommer chaque voie de notre commune, et facilitera le venue d'intervenants (pompiers, ambulances, poste, EDF....). Monsieur Gueit propose de mettre ses documents à notre disposition, le Maire accepte volontiers.

5° point : nuisance sonore dûe aux passages réguliers le weekend et jours fériés d'un avion de voltige aérienne

* Suite à la pétition de Mai 2012, Monsieur le Maire a informé Monsieur le Préfet des nuisances sonores occasionnées par cet avion. Par lettre du 11 septembre 2012, Monsieur le Sous-Préfet nous a répondu, qu'après consultation des services de la Direction Générale de l'Aviation Civile, la légalité d'utilisation de ce couloir aérien dans les horaires concernés (la réponse fut affichée sur les panneaux d'informations).

Et malgré l'intervention de personnes privées auprès des autorités compétentes, ce problème n'a toujours pas trouvé de solution.

Si, sur le fond du problème, la commune est impuissante, il n'en demeure pas moins qu'une nouvelle demande va être déposée auprès des services de la préfecture pour que ce perturbateur se mette en conformité avec les règles régissant la pollution sonore.

Mais il est à noter, qu'en fonction de l'article R1334-31 du code de santé publique, les bruits de voisinage occasionnés par des aéronefs ne sont pas de la compétence du pouvoir de police du Maire.

Nous vous transmettons l'information reçue ce jour: l'existence d'une nouvelle pétition concernant les villages de Pignans, Carnoules, Pierrefeu sur le site internet : <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2012N25830>.

6° point : un problème a été soulevé concernant l'écoulement des eaux sur le chemin d'Astraud suite aux intempéries de Novembre 2012

*Monsieur Borea précise que les recherches faites ont révélé qu'un propriétaire avait barré le cheminement des eaux du canal d'arrosage par une plaque métallique dans sa propriété. Cette particularité rend toute action publique impossible en raison de l'absence de servitude mentionnée dans l'acte de propriété du terrain concerné. C est pourquoi nous suggérons aux riverains lésés par cette action de prendre contact directement avec cette personne.

Le référent du quartier est Monsieur Paul Cohen
chemin des cerisiers
04 94 33 26 93
paulpignans@yahoo.fr

Monsieur le Maire conclue cette réunion par l'information suivante:

**Rendez-vous à la salle du Vieux Moulin
vendredi 26 Avril à 18h00
pour une réunion sécurité
en présence du chef de groupement de gendarmerie: Madame MOLINA-PEREZ**